

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION : Programme de voirie communale pour l'année 2024

Séance du 26 juin 2024,

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt juin deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LYAUDET (MARIN) Jessie, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 7

BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT, FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER, LIEVIN Karine pouvoir à Solange DOMINGUEZ, LYAUDET Stéphane pouvoir à Patrick GENOD, MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEAIS, ZANI Sonia pouvoir à Philippe EMIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

CRETIER Humbert

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Plateau d'Hauteville porte un projet de réfection, sécurisation de voiries. Le programme se décline en quatre secteurs d'interventions.

1 / Le premier concerne la réfection complète de la voirie chemin de Cormaranche-en-Bugey, par un reprofilage et un enduit en deux phases. Cette voirie d'accès au pôle de la filière bois depuis Hauteville-Lompnes est aussi utilisée par les clients du camping des 12 cols. La voirie se situe sur le futur circuit d'interprétation du Marais de Vaux.

2/ Ensuite, le programme prévoit la réfection complète de la voirie d'accès à la via-ferrata d'Hostiaz depuis le village et depuis le gîte restaurant « La Fora ». Cet axe est le seul accès au parking d'activité, très fréquenté en période estivale.

3/ Le troisième investissement se concentre sur l'entrée principale d'Hauteville côté casino (avenue de Bourg), avec la sécurisation par pose de feux à récompense et un marquage « bande cyclable » prioritaire. Une signalétique dédiée sera mise en place.

4/ En dernier point, un programme global de sécurisation de la RD8, à l'entrée de Cormaranche-en-Bugey, avec une adjonction d'une voie cyclable et enfouissement des réseaux secs. Ces travaux sont coordonnés avec la reprise du tapis de roulement par le Conseil départemental de l'AIN suite aux travaux de mise en séparatif et remplacement de conduite EP qui s'achèveront en juillet 2024.

Cette route départementale, avec un fort trafic routier, est l'axe principal pour rejoindre le Bas Bugey et le Haut Bugey. Elle est de plus en plus fréquentée par les vélos, notamment par la section du collège et par des flux domicile/travail. Cette route est également empruntée par les utilisateurs du Bike Parc.

Aujourd'hui, la voirie est très dégradée, avec aucune sécurisation pour les modes doux.

Le projet de sécurisation, après reprise des réseaux, comprendra l'installation de dispositif de ralentissement de la vitesse (ce point est repris en question diverse pour l'entrée principale de Plateau d'Hauteville, avenue de Bourg) et l'aménagement d'une voie douce cyclable séparée de la chaussée par des potelets en bois.

Monsieur le Maire expose le plan de financement et propose de solliciter les subventions adéquates comme suit

DEPENSES						RECETTES	
OPERATION PROGRAMME DE VOIRIE 2024	Montant de l'opération	Part de la dépense éligible au	Part de la dépense éligible au	Part de la dépense éligible au	Part de la dépense éligible au	Type	Montant
		Fonds de concours	Département Ain : Amende de police	Département Ain : Ain Terre de vélo	Fonds Etat	Fonds de concours 20% de la dépense Plafond à 100 k€	100 000,00 €
Réfection complète de la voirie chemin de Cormaranche-en-Bugey	94 406,50 €	94 406,50				Département Ain : Amende de police 30% de la dépense éligible	101 465,00 €
Réfection voirie accès Via Ferrata d'Hostiaz	15 960,00 €	15 960,00 €				Département Ain : Ain 15% de la dépense éligible Terre de vélo	12 521,00 €
Sécurisation de l'entrée principale d'Hauteville	49 000,00 €	49 000,00 €	49 000,00 €			Fonds Etat 15% de la dépense éligible	12 521,00 €
RD8 Cormaranche en Bugey (sécurité voirie)	289 217,30 €	289 217,30 €	289 217,30 €			Autofinancement commune minimum 20% de l'opération totale	106 412,70 €
RD8 Cormaranche en Bugey (voie douce)	83 479,70 €	83 479,70 €		83 479,70 €	83 479,70 €	Autofinancement commune	199 143,80 €
Total	532 063,50 €	532 063,50 €	338 217,30 €	83 479,70 €	83 479,70 €	Total	532 063,50 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions correspondantes ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme à l'original

Le Maire,
Philippe EMIN



Publiée sur le site de la Commune le 08/07/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240626-DE-2024-07-10-DE
Date de télétransmission : 05/07/2024
Date de réception préfecture : 05/07/2024